

## Publication d'une vidéo sur l'intégration des enjeux zones humides dans la compétence GEMAPI par les collectivités territoriales

« Élu·e·s, sur vos territoires la gestion de l'eau relève désormais de votre compétence dans le cadre de la GEMAPI. Les zones humides et leurs gestionnaires sont des atouts de choix dans cette mission. » Le réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire vous invite à découvrir pourquoi et comment en 3 minutes de vidéo.

Cet outil a été conçu à la suite de nombreuses réflexions menées par les **acteurs zones humides du bassin de la Loire** concernant d'une part la bonne **prise en compte des zones humides par les collectivités territoriales** dans le cadre de la compétence **Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)** et, d'autre part, sur la capacité des gestionnaires d'espaces naturels à accompagner ces démarches. Ainsi, la vidéo vise à répondre à trois questions :



- Pourquoi **gérer et préserver les zones humides** ?
- En quoi la **préservation des zones humides** peut répondre de **manière intégrée** aux **enjeux de la Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des inondations** ?
- Comment les **gestionnaires d'espaces naturels**, en lien avec d'autres acteurs (associations naturalistes, fédérations de pêches, syndicats de rivières...) peuvent **accompagner** la mise en œuvre de cette compétence aux côtés des **autorités Gemapiennes** ?

La **compétence GEMAPI** a pour objectif de :

- Responsabiliser les acteurs propriétaires de « systèmes d'endiguement » ;
- Concilier les enjeux de protection des personnes et de préservation de la ressource en eau, en favorisant une « gestion intégrée ».

Cette compétence, auparavant exercée par divers échelons de collectivités territoriales, a été clarifiée par les lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015) puis transférée, depuis 2016, vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre appelés plus communément les structures « Gemapiennes ». Il s'agit des Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines et Métropoles.

Cette vidéo est **libre de diffusion** pour peu qu'elle soit diffusée **dans son intégralité**. Elle a été conçue :

- Au titre de l'**animation du réseau d'acteurs zones humides du bassin de la Loire**, portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels,
- Avec l'appui d'un **groupe de travail dédié**,
- Avec le soutien financier de l'**agence de l'eau Loire-Bretagne** (CPIER) et de l'**Union européenne** (POI-FEDER Loire) dans le cadre du [Plan Loire grandeur nature](#).

Dans le cadre du :



Financé par :



La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) s'inscrit dans les objectifs du plan Loire grandeur nature à travers 3 missions principales :

- L'animation du réseau d'acteurs « zones humides » du bassin de la Loire,
- L'animation du réseau d'acteurs « espèces exotiques envahissantes » du bassin de la Loire,
- La coordination du Centre de Ressources Loire nature.

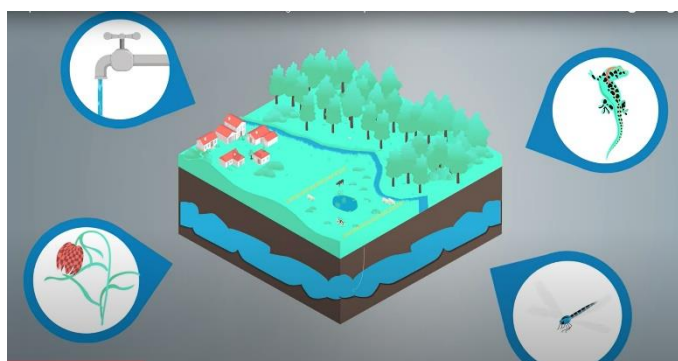
### Informations pratiques :

- ⇒ Consulter la page dédiée à la vidéo sur le site du [Centre de Ressources Loire nature](#).
- ⇒ Visionner la vidéo sur la [chaîne YouTube de la FCEN](#).

### Contacts presse :

- Charlotte LE MOIGNE, chargée de mission Zones humides (FCEN) : [charlotte.lemoigne@reseau-cen.org](mailto:charlotte.lemoigne@reseau-cen.org)

Les illustrations sont des captures de la vidéo (©FCEN), objet de ce communiqué de presse.



Dans le cadre du :



Financé par :

